

ASSEMBLÉE NATIONALE

9 mai 2023

PROGRAMMATION MILITAIRE 2024-2030 - (N° 1033)

Adopté

AMENDEMENT

N° DN877

présenté par
M. Jacques, rapporteur

ARTICLE 2**RAPPORT ANNEXÉ**

À la troisième phrase de l'alinéa 77, après le mot :

« subsidiarité »,

insérer les mots :

« l'audace ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Cet amendement propose de préciser l'importance donnée à l'audace afin d'améliorer l'agilité et l'efficacité du ministère des armées. En effet, la sur-juridification et l'application excessive du principe de précaution paralysent les décisions et notamment les processus d'achats d'équipements. Cette sur-complexification n'avantage pas nos Armées : bien au contraire, elle est source de coûts et de délais supplémentaires. Nous devons valoriser ceux qui font preuve d'audace dans leurs décisions et astreindre ceux qui, par manque de courage et par frilosité, ralentissent et complexifient par exemple l'accès de nos militaires aux équipements dont ils ont besoin.